

## Section 28 Pharmacologie, bio-ingénierie, imagerie, biotechnologie

### Motion HCERES

Au moment où s'élabore le texte de décret qui régit les missions et le fonctionnement du Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (HCERES), des craintes fortes laissent penser que l'AERES peut tout simplement renaitre. Dans ce contexte, la CP-CN et la CP-CNU ont conjointement présenté des propositions pour une évaluation des unités de recherche fondée sur des principes d'indépendance et de collégialité.

Ainsi, les membres de la section 28 (Pharmacologie, bio-ingénierie, imagerie, biotechnologie) du Comité National apportent un soutien sans réserve à la déclaration commune de la CPCN et CPCNU présentée au Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche le 17 Octobre 2013.

Daniel SCHERMAN  
Président de la section 28

Motion adoptée le 21 Octobre 2013  
21 votants : 21 oui, 0 abstention, 0 non

#### Destinataires :

Mme Geneviève Fioraso, ministre de l'ESR  
M. Lionel Collet, directeur de cabinet de la ministre  
M. Alain Fuchs, président du CNRS  
M. Joël Bertrand, directeur général délégué à la science du CNRS  
M. Bruno Chaudret, président du CS du CNRS  
M. Catherine JESSUS, directeur de l'INSB  
M. Philippe Büttgen, président de la CPCN